



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

infirmiers

Question écrite n° 127884

Texte de la question

Mme Françoise Branget attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la reconnaissance de la formation du corps infirmier spécialisé en puériculture au grade master. L'infirmière puéricultrice intervient dans les secteurs hospitaliers, extra- hospitaliers et libéral auprès des enfants depuis la naissance à l'adolescence. Sa compétence d'infirmière spécialiste clinique légitime sa mission en faveur de la prévention des risques de mise en danger de l'enfant à travers une intervention tant sur le plan périnatal que sur le plan des difficultés liées à son éducation. Ce corps infirmier prodigue des soins de haute technicité dans des situations souvent très délicates, il est donc nécessaire et légitime que le nouveau référentiel de formation de niveau 2 reconnaisse ces compétences et soit à la hauteur de la qualité des soins exigés par ces professionnels. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position sur la question de la revalorisation de cette formation.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Branget](#)

Circonscription : Doubs (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 127884

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2012, page 1040

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)